

# Institut de Formation en Soins Infirmiers *Jean-Baptiste PUSSIN*

## PORTES OUVERTES Rentrée septembre 2025



# Institut de Formation en Soins Infirmiers

## Jean Baptiste PUSSIN

# LA FORMATION

Le programme de Formation pour les infirmiers (arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier) nécessite un partenariat avec l'université de Paris



et 15 IFSI (St-Joseph, Ste-Anne, Les Diaconesses, Nanterre, Rabelais, Saint Louis, Louis Mourier, Euibonne, Pontoise, Gonesse, Beaujon, Bichat, Beaumont sur Oise, Argenteuil)



Il vise à mettre en adéquation les compétences infirmières et la demande de soins de la population .  
La formation en IFSI est alignée sur une durée de type universitaire. Elle s'organise en 6 semestres , un semestre universitaire correspond à 20 semaines de travail de 35 heures par semaine.

La formation comprend une **formation théorique** sous la forme de : cours magistraux, travaux dirigés et travail personnel accompagné d'une durée de 2100 heures et une **formation clinique** de 2100 heures.

Les cours magistraux ont lieu à l'université et/ou en vidéoconférence. Ils sont dispensés par les hospitalo-universitaires.

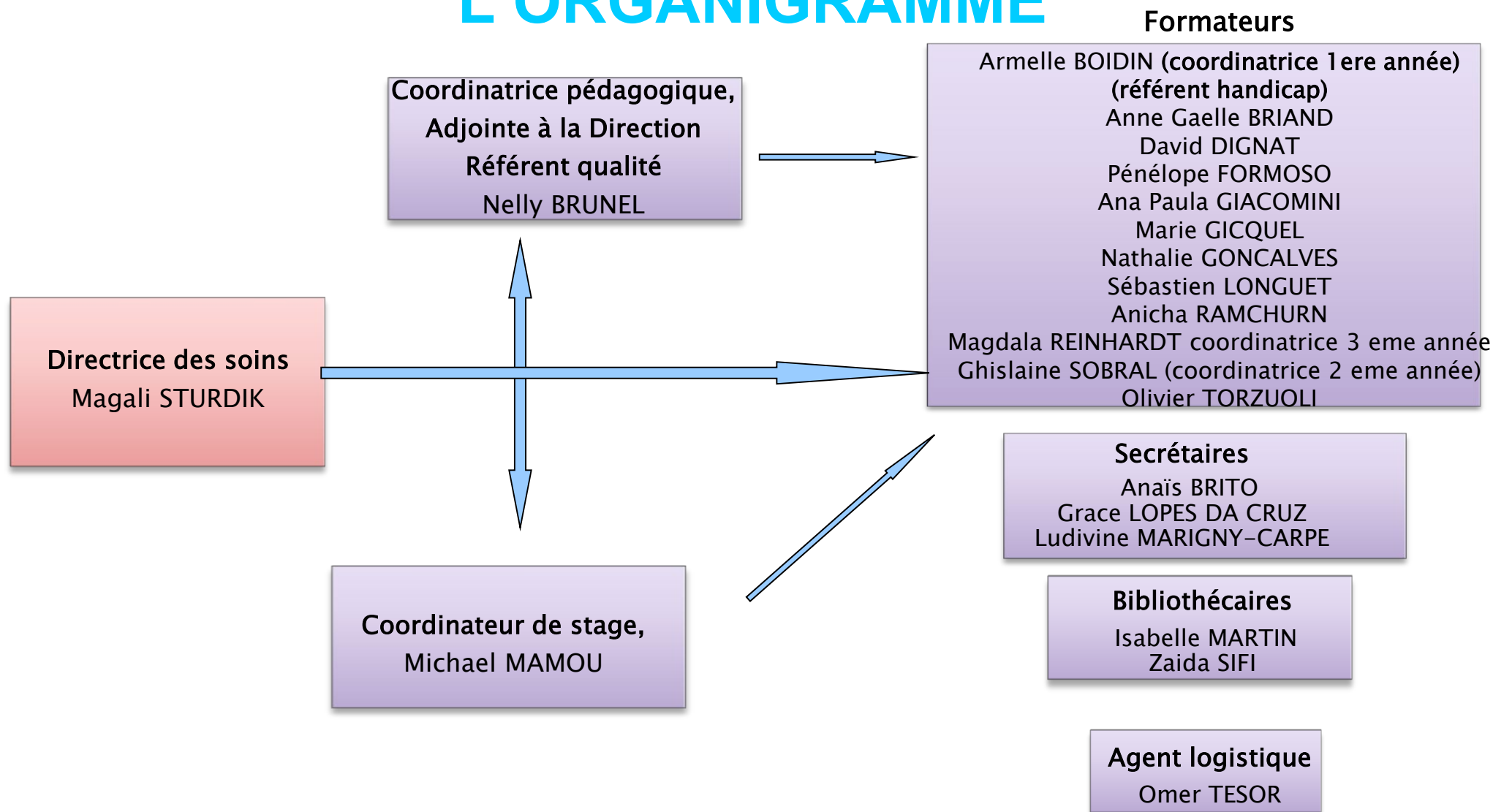
Chaque étudiant a une carte de l'université lui donnant accès aux services de L'Université de Paris Cité (cours, bibliothèques, médecine préventive ...)

Les travaux dirigés (T.D.) sont organisés au sein de l'IFSI et dispensés par les formateurs.

# Institut de Formation en Soins Infirmiers

*Jean-Baptiste PUSSIN*

## L'ORGANIGRAMME



# Institut de Formation en Soins Infirmiers

## *Jean Baptiste PUSSIN*

# DOCUMENTATION

- Un centre de documentation est mis à disposition des étudiants en soins infirmiers. Il est commun à l'IFSI et à l'ENKRE (école de kiné).
- Une visite guidée est prévue où vous serez expliqués l'organisation et le fonctionnement.
- Horaires de la bibliothèque :
  - Lundi, mardi et jeudi : 9h00 - 18h00
  - Mercredi : 9h00 - 17h30
  - Vendredi : 9h00 – 16h00



Institut de Formation en Soins Infirmiers  
*Jean Baptiste PUSSIN*  
**CAFETERIA**

- Une cafétéria est mise à la disposition des étudiants.
- Elle est commune à l'ENKRE et à l'IFSI.
- C'est un lieu de détente et de convivialité.



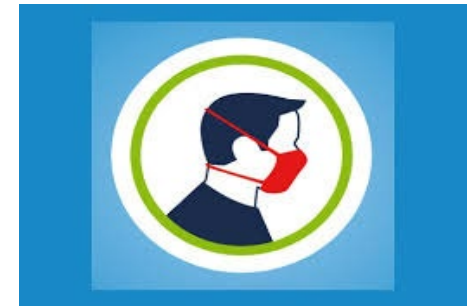
# Institut de Formation en Soins Infirmiers

## Jean Baptiste PUSSIN

### LA FORMATION



## MESURES SANITAIRES SPECIFIQUES



Le port du masque est recommandé dès l'apparition de signes infectieux de la sphère ORL.

Il est obligatoire dans l'établissement hospitalier.

Des distributeurs de solution hydro alcoolique sont mis à disposition dans les salles de cours et les espaces communs.

Les salles de cours sont aérées et nettoyées régulièrement.



Institut de Formation en Soins Infirmiers  
*Jean Baptiste PUSSIN*  
**SPORTIFS DE HAUT NIVEAU**

- Depuis la rentrée 2015, nous avons créé une section Sportifs de Haut Niveau, en partenariat avec



- La formation est adaptée en fonction des contraintes du calendrier sportif et se fait sur 6 ans minimum.

# Institut de Formation en Soins Infirmiers *Jean Baptiste PUSSIN*



L'IFSI Jean Baptiste PUSSIN a obtenu la charte **ERASMUS +** en octobre 2015.  
Les étudiants bénéficient de **stages en Europe et à l'international** depuis la rentrée universitaire 2016/2017.

Cette ouverture européenne s'inscrit dans une réflexion globale de formation et dans le respect des valeurs de l'IFSI Jean Baptiste PUSSIN.

Cette nouvelle étape se fera en **collaboration avec les Hôpitaux Paris Est Val de Marne, et** le département universitaire en sciences infirmières (DUSI) de [l'Université de Paris Cité](#).

En retour, et à la demande de nos partenaires, nous **accueillerons des étudiants entrants au sein des Hôpitaux Paris Est Val de Marne** .



Institut de Formation en Soins Infirmiers

*Jean Baptiste PUSSIN*

## **LA FORMATION**

La formation doit répondre à une finalité professionnelle et permettre des passerelles dans la perspective du dispositif LMD, c'est pourquoi elle est déclinée en 180 ECTS (crédits européens).

Elle s'inscrit dans **une logique de compétences** .

Elle permet une **ouverture internationale** sur le marché du travail, elle **mobilise des savoirs en situation**, elle favorise **le développement de l'autonomie**.

Elle nécessite de **se former tout au long de la vie** .

# Institut de formation en soins infirmiers Jean – Baptiste PUSSIN

## ORGANISATION DE LA FORMATION

- La formation en soins infirmiers se répartit en 6 semestres de 20 semaines chacun :
- Ainsi, **en 1ère année** , le premier semestre débute le lundi 2 septembre 2024 et se termine fin janvier 2025, le deuxième semestre débute en février 2025 et se termine début juillet 2025.
- Chaque semestre comporte des enseignements théoriques ( majoritaires en 1ère année) et des stages .  
En **1ère année** la durée des stages est de 15 semaines , 5 lors du 1er semestre et 10 lors du 2ème semestre .  
En **2ème année** la durée des stages est de 20 semaines réparties sur les 2 semestres .  
En **3ème année** la durée des stages est de 25 semaines réparties sur les 2 semestres .

Les étudiants bénéficient de congés scolaires : 2 semaines à Noël , 2 semaines à Pâques et 8 semaines l'été ( sauf pour la 3ème année ).

# SALLES DE COURS



# Institut de Formation en Soins Infirmiers

## *Jean Baptiste PUSSIN*

### **LE CONTENU DE LA FORMATION**

1/2

**La formation en soins infirmiers** est déclinée en **6 champs d'enseignement** :

- 1- Sciences humaines , sociales et droit.
- 2- Sciences biologiques et médicales .
- 3- Sciences et techniques infirmières Fondements et Méthodes .
- 4- Sciences et techniques infirmières Interventions.
- 5- Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière.
- 6- Méthodes de travail.

dont les contenus sont identifiés en CM, TD, TP et Travail Personnel Guidé.

Ces enseignements se font à partir de situations de soins qui vont permettre de créer chez l'apprenant les conditions de visibilité et de construction des compétences .

L'approche par compétences va favoriser l'acquisition de savoirs, combinés entre eux et mobilisables pour la prise en soin des situations diversifiées dans le but de comprendre , agir et transférer.

L'objectif sous tendu est la **professionnalisation**.

# SALLES DE PRATIQUE





Institut de Formation en Soins Infirmiers  
*Jean Baptiste PUSSIN*  
**LE CONTENU DE LA FORMATION**

2/2

- **La formation clinique** comprend **60 semaines de stage** d'une durée variant entre 5 et 10 semaines dans **4 typologies de stage** :
  - - Soins de courte durée ( M.C.O.)
  - - Soins en psychiatrie et santé mentale
  - - Soins de longue durée ( gériatrie, soins de suite et de réadaptation...)
  - - Soins à domicile, lieux de vie , de travail ...
- Les stages favorisent l'intégration des savoirs acquis par les étudiants et en développent de nouveaux.
- Ainsi le stage est à la fois un lieu d'application des connaissances reçues et un lieu d'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, de la participation aux soins, à la prise en charge des personnes , aux réflexions menées en équipe de travail , et par l'utilisation des savoirs dans la résolution de situations connues ou inconnues .
- Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et d'un professionnel de proximité.
- L'étudiant possède un livret de suivi (port folio) qui sera utilisé comme outil de lisibilité de sa progression.

## VALIDATION D'ENSEIGNEMENTS

- En fonction du cursus de l'étudiant, des unités d'enseignement peuvent être validées à l'entrée en IFSI sur présentation d'un dossier (modalités données à la pré rentrée).

Ces demandes sont analysées en section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

- Les unités d'enseignement se valident par un examen final à chaque semestre.
- La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens (ECTS)
- La nature et les modalités de l'évaluation sont fixées pour chacune des unités d'enseignement dans le référentiel de formation.



# LES EVALUATIONS

- L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation (si note supérieure ou égale à 9/20)
- Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation.
- Les évaluations peuvent être sous forme :
  - De QRM (questions à réponses multiples)
  - De QRU (questions à réponse unique)
  - D'un oral
  - Travail écrit d'analyse de situation de clinique

Les modalités d'acquisition des unités d'enseignement et compensation vous seront expliquées le jour de la rentrée et un référentiel vous sera distribué

# Institut de Formation en Soins Infirmiers

## *Jean Baptiste PUSSIN*

# STAGES

- **Responsabilité civile**
  - Obligatoire et en cours de validité à l'entrée en formation
- **Vaccinations**
  - Les étudiants en IFSI doivent être immunisés contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et la tuberculose et la COVID 19 .
- **Tenue professionnelle pour le stage**
  - L'achat d'un trousseau est à la charge de l'étudiant.
  - Chaque tenue est nominative.
  - Le trousseau se compose de 5 tenues (tunique et pantalon) et d'une paire de chaussures conforme à la réglementation des hôpitaux.
  - L'étudiant en soins infirmiers a la responsabilité de l'entretien de sa tenue de stage.
  - Le coût du trousseau est d'environ 100 € pour 5 tenues dont le montant est à acquitter auprès de l'organisme fournisseur.



## **AIDES PECUNIAIRES AUX ETUDIANTS – 1/2**

### **•INDEMNITES DE STAGES**

Des indemnités sont versées par semaine de stage à raison de :

36 Euros pour la 1ère année

46 Euros pour la 2ème année

60 Euros pour la 3ème année

Les frais de déplacement pour se rendre en stage sont remboursés sur la base des transports en commun ou indemnités kilométriques.

### **•POSSIBILITES DE BOURSES D'ETAT**

La bourse d'état constitue une aide financière accordée aux étudiants dont les revenus familiaux ou personnels sont insuffisants (critère: quotient familial).

L'attribution des bourses est gérée par le conseil Régional.

Pour plus d'informations, consultez le site: [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

## **AIDES PECUNIAIRES AUX ETUDIANTS – 2/2**

### **•DES AIDES SPECIFIQUES AUX SALARIES / LA FORMATION CONTINUE**

Dans le cadre de la formation continue, chaque année, quelques candidats ayant une expérience professionnelle peuvent bénéficier, par l'intermédiaire de leur employeur, d'un financement (maintien du salaire) soit au titre de la promotion sociale, soit au titre de la formation professionnelle.

Le Conseil Régional du lieu de l'IFSI peut également contribuer à ce financement.

### **•DES AIDES SPECIFIQUES AUX DEMANDEURS D'EMPLOI**

Le Conseil Régional peut contribuer au financement des études, notamment pour les candidats demandeurs d'emploi, pour lesquels un nombre de prises en charge est décidé chaque année.

### **• DES CONTRATS D'ALLOCATIONS D'ETUDE**

L'établissement peut proposer une allocation d'étude à partir de la deuxième année après étude du dossier de l'étudiant.

## **AVANTAGES**

### **Repas.**

Les étudiants ont accès au self de l'hôpital pendant les périodes de cours et de stages au sein de l'établissement. L'accès se fait par le biais d'une carte nominative pour tous les étudiants : le coût repas est aligné sur le tarif C.R.O.U.S. (3,30 euros), 1 euro pour les boursiers

### **Assurance risque professionnel et responsabilité civile.**

Cette assurance est prise en charge par l'établissement. Elle ne se substitue pas à l'attestation d'assurance responsabilité **individuelle** que vous devez fournir tous les ans à la rentrée scolaire et à la date d'échéance si renouvellement en cours d'année.

## **LES DEBOUCHES**

- Ils sont très variés, permettant de répondre à tous les projets professionnels:
  - Hôpitaux, (les différents services de soins)
  - Cliniques, centres de rééducation
  - Etablissements scolaires
  - Centres de soins, dispensaires, associations, centres de prévention
  - Exercice libéral (après 2 ans d'expérience)
  - Maisons de retraite
  - Entreprises
  - Armée, Sapeurs Pompiers, humanitaire...
  - Spécialisations (IPA, IBODE, IADE, PUER)
- Le Diplôme d'Etat d'infirmier(e) délivré en France permet d'exercer dans les pays de l'Union Européenne.
- Accès à la licence parcours sciences infirmières

# Institut de Formation en Soins Infirmiers

*Jean Baptiste PUSSIN*

## **LES SPECIALISATIONS**

(Accès par concours ou par V.A.E.)

- Puéricultrice  
1 an de formation  
La formation peut suivre immédiatement l'obtention du D.E.
- Infirmier(e) anesthésiste (IADE)  
2 ans de formation  
Ne peut se faire qu'après 2 années d'exercice professionnel infirmier.
- Infirmier(e) de bloc opératoire (IBODE)  
18 mois de formation  
La formation peut se suivre immédiatement l'obtention du D.E

### **LES OUTILS POUR LA FORMATION**

- En conformité avec le programme national pour la sécurité des patients, l'IFSI s'est doté de matériels et a formé ses cadres formateurs pour assurer des ateliers de simulation en santé, sous différentes formes :
  - Mannequin,
  - Patients standardisés,
  - Matériel de démonstration.
- Ces méthodes d'apprentissage font partie intégrante du projet pédagogique et s'inscrivent dans différentes unités d'enseignement.
- Les IFSI du groupement sont inscrits dans le **projet de simulation en santé** en partenariat avec le département santé de l'Université Paris Cité. La simulation permet aux étudiants d'acquérir de l'expérience grâce à la reproduction de gestes et à la mise en situation.





# Institut de Formation en Soins Infirmiers

*Jean Baptiste PUSSIN*

## MODALITES D'ADMISSION

- **Candidats bacheliers, futurs bacheliers et équivalents**

**Etre âgé de 17 ans au moins au 31/12/2023**

**Préinscription sur la plate-forme parcoursup Université de Paris Cité**

**Suivre les instructions**

- **Autres candidats relevant de la formation professionnelle continue**

**Personnes ayant 3 ans d'expérience professionnelle**  
(ayant cotisé 3 années à un organisme de protection sociale en France)

### 2 épreuves de sélection

dossier + écrit + oral (entretien 20mn)

**Cette épreuve est notée sur 20 points.**

Sont admis les candidats ayant une note égale ou supérieure à 10 sur 20, et classés dans la limite des places ouvertes par l'établissement pour la voie relevant de la formation professionnelle continue (Art.2 de l'arrêté du 30/12/2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19).

# 3 ans plus tard...



# Institut de Formation en Soins Infirmiers

*Jean-Baptiste PUSSIN*

12/14 rue du Val d'Osne  
94410 SAINT-MAURICE

☎ : 01 43 96 60 59

✉ : [ifsi@ght94n.fr](mailto:ifsi@ght94n.fr)

@ : [www.hopitaux-saint-maurice.fr](http://www.hopitaux-saint-maurice.fr)

